

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE WINGLES
COMMUNE DE GREPAY

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay
Séance ordinaire du lundi 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le lundi premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de Membres
Au conseil : 17
Présents : 11
Procurations : 5
Absents : 1

PRESENT(ES) : Mme BUISSETTE Christelle – Mr ROUFFELAERS Jimmy – Mme LEROY Nathalie – Mme BOUCHEZ Carole – Mr GRZES Jacques – Mr TENELIER Vincent – Mr DELENCLOS Daniel – Mme DUVEAU Daisy – Mr DETOEUF J.Bernard – Mme LELIEUX Annie – Mme PONCHEL Annie –

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :

- Madame WASIKOWSKI Cathy donne procuration à Mme LEROY Nathalie
- Madame DUPUY Monique donne procuration à Mme LELIEUX Annie
- Madame LEBLOND Michèle donne procuration à Mme PONCHEL Annie
- Monsieur LEROY Alphonse donne procuration à Mr DETOEUF J.Bernard
- Monsieur IBBAS Gildas donne procuration à Mr GRZES Jacques

EXCUSEE :

Madame VINCENT A.Marie

DATE DE LA CONVOCATION
20/06/2024

DELIBERATION N°14 2024 : RELATIVE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CIASFPA DE NOYELLES LES VERMELLES CONCERNANT LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

La convention établie entre le CCAS de Grenay et le CIASFPA de Noyelles-Lès-Vermelles, précise les modalités de partenariat relatives à la prestation « portage de repas à domicile » en faveur des habitants de Grenay ; Le montant de l'adhésion annuelle était en 2023 à hauteur de 8021€. Pour 2024 le montant de la cotisation s'élève à 8101€.
Les représentants du CCAS de Grenay pour siéger au Conseil d'Administration du CIASFPA de Noyelles-lès-Vermelles sont désignées comme suit :

Titulaire : Mme Cathy WASIKOWSKI
Suppléant : Mme Nathalie LEROY

Le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité ;

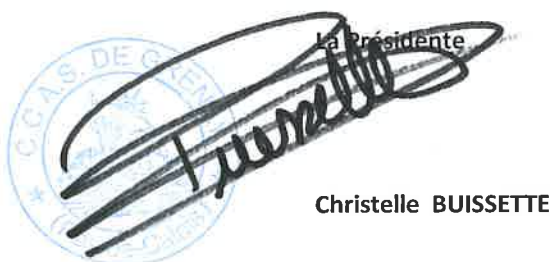
Décide la reconduction du partenariat avec le CIASFPA de Noyelles-lès-Vermelles ;

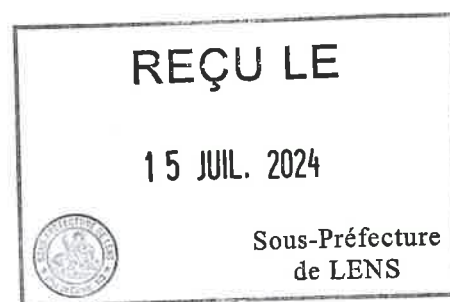
Mandate la Présidente du CCAS pour :

- Signer la convention à intervenir avec le CIASFPA

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations


Christelle BUISSETTE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :
Et publication du :
Ou notification du :